

LE MOT DU MAIRE...

Bonjour à toutes et à tous,

Les fêtes de fin d'année viennent de se terminer et j'espère vivement que malgré les circonstances particulières que nous vivons, vous avez pu profiter de vos familles et passer de belles fêtes.

Une nouvelle année démarre et malgré les efforts de chacun, la Covid est toujours là.

Bien sûr nous allons continuer à faire attention et respecter les gestes barrières mais nous allons aussi et surtout continuer à vivre.

Durant cette "drôle d'année", nous avons fait tout notre possible pour que l'école, la cantine, la garderie, la bibliothèque et la mairie restent ouvertes.

Tous les employés communaux ainsi que les membres du Conseil Municipal, loin de baisser les bras, ont redoublé d'efforts et de travail.

- La Maison Lagarde a été terminée, et aujourd'hui deux familles y vivent.
- La Maison du Col des Guérins est bien sortie de terre ; au printemps les aménagements extérieurs et annexes devraient être réalisés afin que le col devienne ce site privilégié et remarquable que nous souhaitons tous.
- Nous avons réalisé le changement des trois plateaux traversants qui ont été validés par le Conseil Général.

Celui-ci a également refait la main courante du pont de Picenton.



La commune a réalisé tout l'adressage du village et la numérotation suivra au début de l'année 2021.

- Vous avez pu apprécier la montée en puissance du débit internet grâce à la fibre depuis son raccordement au NRO de Sigoyer.

- Le PLU progresse également, un peu moins rapidement que ce que nous le souhaiterions puisque nous ne pouvons pas organiser les réunions publiques en raison de la Covid.
- L'année 2020 nous aura permis de goudronner de nombreux espaces : d'innombrables trous sur la commune ont été rebouchés, nous avons fait goudronner les chemins des Auriols et de Forest la Cour, ainsi que le début du chemin de Saint-Pierre menant chez M. et Mme Maéro.
- Enfin, suite à l'achat fin 2020 d'un terrain par la Commune, nous avons initié la réflexion sur l'aménagement à venir du nouveau quartier de Champ la Reine.



Cette liste de travaux, non exhaustive, est le témoin du dynamisme de notre commune et de l'effort de chacun. Mais le plus important reste le travail quotidien réalisé tant par les membres du Conseil Municipal que par les employés communaux. Tous ensemble, chaque jour, ils œuvrent pour faciliter la vie

des Sigoyards et permettre à chacun de trouver harmonie et équilibre dans notre village. Cette fin d'année 2020 a d'ailleurs été marquée par le départ à la retraite de Jean-François Tourrés après 35 ans de bons et loyaux services au sein de notre commune. Une page se tourne et une belle période s'offre à lui. L'ensemble des membres du Conseil Municipal se joint à moi pour le remercier sincèrement et lui souhaiter le meilleur pour la suite.

L'année 2021 commence et hélas, je ne pense pas avoir le plaisir de vous rencontrer pour vous adresser mes vœux et vous présenter les nouveaux projets lors de la traditionnelle galette des rois.

A défaut de pouvoir échanger avec vous lors de ce moment privilégié, je souhaite par cette lettre vous présenter les projets à venir. Ainsi courant janvier, de nouveaux jeux, au stade, à l'entrée du village, seront installés. Puis nous fermerons la place de l'Église à la circulation.

LE MOT DU MAIRE...

Ces nouveaux aménagements permettront aux enfants du village de s'épanouir en toute sécurité. Nous devrions également finaliser la liaison cheminement doux entre le village et le quartier du Picenton.

Bien sûr, tous ces aménagements pourront se faire si nous continuons à percevoir des subventions de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération Gap, Tallard, Durance que nous remercions vivement.

De plus, en 2021, l'agglomération devrait logiquement commencer à implanter les nouveaux sites de tri sélectif sur la commune. Dans cette dynamique, nous allons continuer à essayer de faire disparaître les voitures tampons qui traînent sur Sigoyer, ceci afin de limiter la pollution de la nature et la pollution visuelle.

A cet égard, je vous remercie par avance pour votre aide et votre implication dans cette tâche difficile.

En effet, nous ne pouvons réaliser l'évacuation de ces épaves qu'avec l'autorisation des propriétaires.



Notre village n'en sera que plus joli !

Nous allons également continuer à nous battre pour garder notre compétence eau et sécuriser l'alimentation en eau du quartier Au-delà-du pont. Par ailleurs, même si le traitement UV de l'eau au

Col des Guérins a eu une importante panne électrique en fin d'année 2020 nous obligeant à mettre en place un traitement au chlore, il n'en reste pas moins que le traitement de l'eau à l'aide d'UV est un système efficace et fiable et bien plus naturel.

Je vous rappelle également que le 27 septembre, dans le cadre des élections sénatoriales de notre département, a été élu Sénateur Monsieur Jean-Michel Arnaud ancien maire de Tallard.

Je vous remercie vivement pour votre investissement et votre participation dans la vie de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2021. Qu'elle vous apporte du bonheur, la santé et la joie de vivre à Sigoyer.

Denis Dugelay Maire de Sigoyer



Décisions du Conseil Municipal pour le second semestre 2020

- Vente de 118,36 m² d'une parcelle à Madame et Monsieur Riffault au Col des Guérins.
 - Nouveau bail de fermage ; suite à la vente de la "Chèvrerie de Ceuze" par les époux Busin aux époux Chabert, la commune de Sigoyer a signé un nouveau bail de fermage avec les nouveaux propriétaires pour les parcelles appartenant à la commune et louées pour un montant de 635 € par an.
 - Accord de la nouvelle Convention de Délégation de la compétence eau entre la Communauté d'Agglomération Gap, Tallard, Durance et la Commune de Sigoyer. La loi NOTRe prévoyait un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 et avec cette convention de délégation, la commune récupère sa liberté sur la politique à mener sur son réseau d'eau potable.
 - Prolongement de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux située sur le site du Beynon. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour :
 - Une durée prolongée jusqu'en 2026.
 - Une capacité de stockage portée à 2,06 millions de tonnes.
 - Une capacité maximale annuelle de réception de déchets limitée à 100 000 tonnes.
- Au nom de la solidarité régionale, le site reçoit actuellement environ 35 000 tonnes de déchets. La Commune de Sigoyer demande qu'au nom de cette même solidarité régionale, le département des Alpes-Maritimes et plus particulièrement l'incinérateur de Nice, dont les travaux semblent être à l'origine de ce transfert de déchets précité, accueille, au tarif de la mise en décharge à Ventavon, les déchets des Hautes-Alpes jusqu'à hauteur des tonnages transférés, ou jusqu'à la mise en service d'un site remplaçant celui du Beynon, quand celui-ci sera saturé.
- La Commune de Sigoyer demande que l'autorisation d'accueil des déchets en provenance des Alpes-Maritimes soit accordée sous réserve de cette réciprocité.
- La commune s'engage dans la dématérialisation et la transmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. Pour se faire, il convient de signer une convention et d'acquérir un logiciel COSOLUCE pour un montant de 1 293 €.
 - Suite à la proposition par les anciens propriétaires des terrains qui sont devenus les lotissements "Les jardins de Prachard" et "Le Piémont de Céuze", le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'intégration dans le domaine public de la commune, de la voirie de ces lotissements.

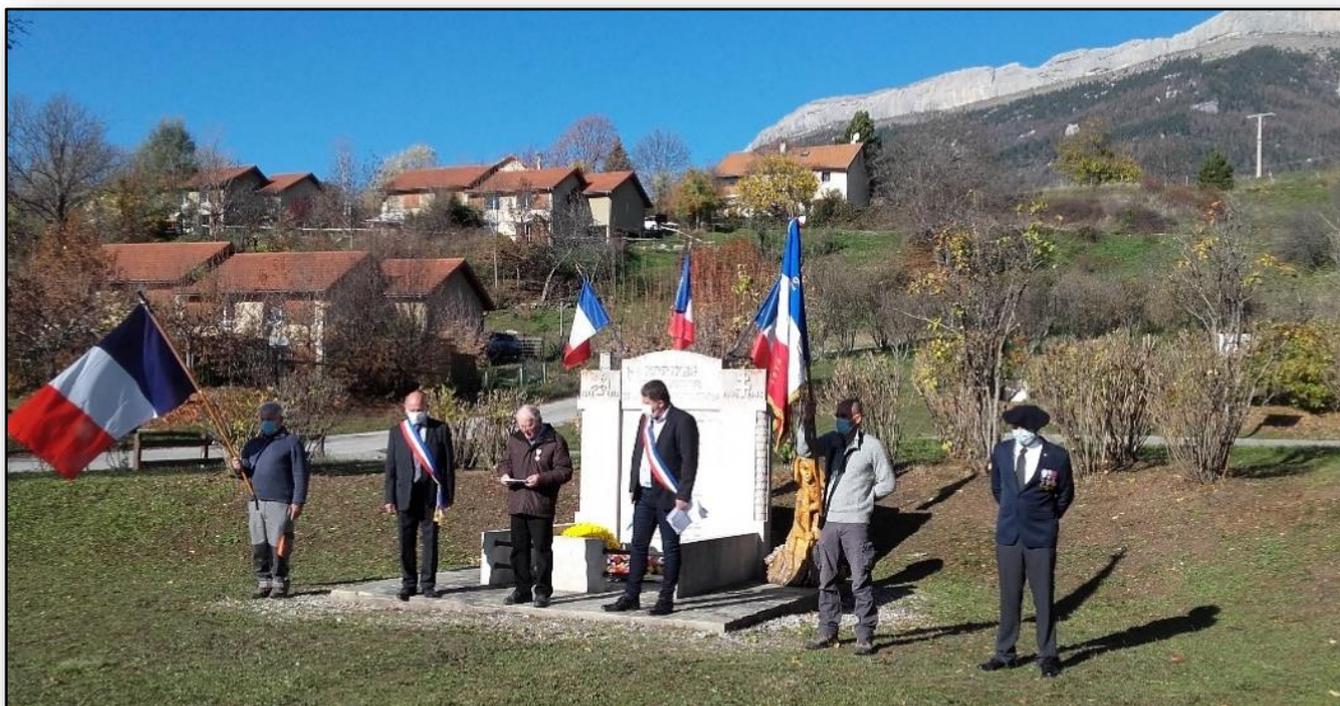
La nouvelle dénomination est :

 - Voie Communale 22 Lotissement de Prachard.
 - Voie Communale 23 Lotissement Piémont de Céuze - Chemin des Bonnets.
 - Pour la subvention du fond de concours 2020 d'un montant de 18 329,68 € allouée à la Commune par l'Agglomération Gap Tallard Durance, le Conseil Municipal a proposé :
 - Des travaux de terrassement au Col des Guérins et sur le chemin du Moulin.
 - L'achat des plaques de la numérotation des maisons et bâtiments.
 - L'achat d'un lave-vaisselle pour la cantine
 - L'achat d'un logiciel Cosoluce.
 - L'achat des jeux extérieurs pour la cour d'école et pour le stade.

Commémoration des cérémonies du 11 novembre

Suite aux directives gouvernementales, la cérémonie de commémoration du 11 novembre s'est déroulée sans public. Je remercie pour leur présence Monsieur Serge Ayache, Maire de Fouillouse, Monsieur Auguste Borel, Président de l'Association des Anciens Combattants, le Lieutenant-Colonel Ricard Chef du CFIM de la 24^{ième} Brigade d'Infanterie Alpine ainsi que les militaires du 4^{ième} Régiment de Chasseurs Alpins.

Je remercie également les deux porte-drapeaux ainsi que Monsieur Yves Rambaud pour sa participation musicale.



Certes, l'absence des Sigoyardes et Sigoyards, des enfants et de leurs institutrices s'est faite ressentir mais c'est tout de même avec beaucoup d'émotions que cette cérémonie s'est déroulée. J'espère vivement que l'an prochain, nous pourrons célébrer cette commémoration tous ensemble.

Denis Dugelay Maire de Sigoyer

L'eau - Les rêves de l'État sont nos pires cauchemars

La gestion du réseau d'eau - suite du feuilleton

Dans une lettre qui vous a été adressée cet automne, Le Maire Denis Dugelay se félicitait de la signature de la convention de délégation que nous avons signée avec l'Agglomération Gap, Tallard, Durance. Elle nous redonne une compétence pleine et entière pour gérer notre réseau d'eau potable sous le contrôle de la Communauté d'Agglomération Gap, Tallard, Durance. Ce document a été rédigé en s'inspirant d'une convention utilisée dans la Drôme.



C'était sans compter avec l'État. Après quelques désaccords entre services (Préfecture, Direction Générale des Finances Publiques), il a fini par élaborer une doctrine commune qu'il s'emploie à nous appliquer. A son avis, la convention signée laisse trop d'autonomie aux communes. Il cherche donc à en bloquer l'application. La convention ayant été notifiée à la Préfecture le 17 novembre, l'Etat a jusqu'au 17 janvier 2021 pour en demander le retrait dans une procédure amiable puis judiciaire.

Depuis le 17 novembre, la commune a élaboré et adopté un budget de l'eau pour les deux derniers mois de l'année et elle a facturé l'eau aux consommateurs. Tout est bloqué puisque la convention de délégation doit d'abord être validée pour juger de la conformité du budget et notre capacité à facturer.

Eau chlorée

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, il est interdit de distribuer de l'eau non traitée. Ceci n'est pas une option que la commune peut ou non mettre en application. La question de la pertinence de cette règle, que certains se posent, n'est pas à l'étude par le Conseil Municipal qui se plie à cette obligation.



Une panne de notre station de traitement UV au col des Guérins, nous a obligés à traiter quotidiennement et manuellement, l'eau des réservoirs avec du chlore. La commune n'étant pas équipée pour réaliser ce genre d'opération (elle n'utilise le chlore que pour faire des désinfections occasionnelles), le goût de l'eau s'en est ressenti, ce que certains nous ont signalé la trouvant pire qu'à Gap ! Le traitement UV est maintenant réparé et l'eau a, nous l'espérons, retrouvé son bon goût.

Matthieu Alain-Launay Maire Adjoint

Maison du col des Guérins



A la Maison du col des Guérins, les travaux ont bien avancé cet automne. Ils ont hélas pris un peu de retard à cause de l'entreprise de cloison/isolation. Si les chutes de neige persistent dans les semaines à venir, le planning d'avancement des travaux sera compliqué à tenir !

Nous continuons à réfléchir sur le fonctionnement de cette maison pour les périodes estivales.

Nous espérons bien, si la situation sanitaire le permet, organiser une inauguration officielle de la Maison du col.

Dès que le redoux se fera sentir, nous commencerons les travaux annexes : parking, voirie, aménagement de la zone d'accueil.



Brigitte Devaux *Conseillère Municipale*



Maison Lagarde

Suite à la fin des travaux de rénovation de la maison Lagarde, deux appartements ont été créés : un appartement T5 en rez-de-chaussée et un appartement T4 au premier étage, chacun disposant d'une cave. L'appartement du rez-de-chaussée bénéficiant en plus d'une seule et unique place de parking.

Deux familles ont intégré ces appartements en septembre et deux nouveaux élèves ont ainsi fait leur rentrée à l'école de Sigoyer.

Ces familles peuvent aussi profiter de l'espace vert situé en contrebas de la maison. Ce jardin, situé entre la maison Lagarde et la bibliothèque est un lieu public ouvert à l'ensemble des habitants de la commune.

Afin que chacun puisse profiter agréablement de cet espace commun, il est impératif d'en laisser l'accès libre. Il est rappelé que le calme et la propreté de ce lieu doivent être maintenus. Il est

donc demandé à chacun de ne pas laisser de déchets (mégots, etc...) et aux propriétaires d'animaux de veiller au ramassage des déjections.

Marie Clément *Conseillère Municipale*



Commission "Sociale"

La Commission Sociale de Sigoyer, appuyée par le Maire et le Conseil Municipal, a décidé d'offrir cette année, à nos aînés de 80 ans et plus, un petit colis de Noël.

Celui-ci a été confectionné par 2 responsables de ladite Commission, Monique et Jocelyne.

Un assortiment de douceurs gourmandes composait ce panier garni (vin fin, pâté des Hautes-Alpes, truffes, pain d'épices). La distribution s'est faite la semaine précédant Noël.

La Commission Sociale



Commission "Périscolaire"

La rentrée scolaire 2020/2021 s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré les soucis autour de la Covid 19. La mairie et l'école ont maintenu et continuent à maintenir les protocoles sanitaires stricts en accord avec les mesures du Gouvernement et de l'Éducation Nationale.

L'effectif est de 56 élèves : 24 en Maternelle, 32 en Primaire. Un grand nettoyage et une désinfection de l'école et de la cantine ont été faits pendant les vacances d'été par nos employées communales. Une société a été embauchée pour nettoyer les sols et les vitres de l'école ainsi que de la Mairie et de la bibliothèque. Les nouveaux distributeurs de savon et de papier ont été installés.



A la demande de certains riverains de l'école, sur la place de l'église, la municipalité va installer un bac à compost en lien avec le projet d'école. Le recyclage des déchets fera l'objet également d'une formation avec les enfants, et des bacs de "tri" seront disposés à l'école.

Un "défi biodiversité" a été lancé avec la fabrication de mangeoires pour les oiseaux. Tout ceci afin que l'école de Sigoyer puisse obtenir le label "École verte". **Rappel aux parents** : il est rappelé aux parents d'élèves d'éviter tout stationnement sur la partie sableuse de la place de l'église lorsqu'ils viennent déposer ou récupérer les enfants à la sortie de l'école. Au printemps 2021, la Mairie sera prête à débiter les travaux Place de

l'Église et tout stationnement sera interdit pendant et après ces travaux. Il restera des places devant la mairie ainsi que sur les parkings de la boulangerie et de la fontaine à côté de la ferme Garcin.

La Mairie propose de rénover le terrain de jeux ainsi que la cour de l'école. Il a été convenu avec le Directeur et les enseignantes qu'à partir du printemps 2021, un traçage au sol de la cour sera fait en collaboration avec les enfants. Ceci permettra aux enfants de jouer et de se perfectionner au code de la route en vélo.



Cantine : L'effectif de notre cantine scolaire continue d'être de plus en plus important. Plus de 40 enfants prennent leur repas journalier. La Mairie a maintenu le système des deux services afin de trouver un équilibre pour les enfants entre petits et grands et en respectant les consignes sanitaires.

Rappel : La vente des tickets pour la cantine et la garderie se fait les lundis de 16h00 à 18h00.

PAS DE FAUX TICKETS !... Nous regrettons que quelques parents continuent à déposer des faux tickets malgré l'interdiction de ceux-ci. Il faut prévoir le nombre de tickets ou en avoir un ou deux d'avance. Lors de l'achat des tickets par les parents, ceux-ci doivent impérativement prévoir la somme exacte correspondante aux nombres de tickets achetés. Ces dysfonctionnements posent un problème auprès de la Trésorerie de Tallard et nous aimerions vous éviter une facture mensuelle du Trésor Public.

COMMUNIQUER...

Pour rappel :

Prix du repas cantine : 3,50 €
Garderie du matin : 1,50 € par jour
Forfait annuel : 4 jours par semaine 140,00 €
3 jours par semaine 105,00 €
2 jours par semaine 70,00 €
Garderie du soir : 2,50 € par jour
Forfait annuel : 4 jours par semaine 210,00 €
3 jours par semaine 157,50 €
2 jours par semaine 105,00 €



Le repas de Noël a eu lieu le jeudi 17 décembre salle des 2 Céüze. Au contraire des années précédentes, deux services ont été maintenus, les

employés communaux ont été divisés pour assurer ceux-ci. Tout le monde a bien mangé et a bien apprécié le début des festivités un peu différentes cette année.

Après le repas, le Père Noël attendait les enfants à l'école avec des papillotes et des clémentines.



- Un joyeux moment pour nos enfants et de bons souvenirs. Il a dû savoir que la Mairie souhaitait rénover les jeux, car il a apporté des cadeaux, trois tricycles, trois draisienne et deux paniers de basket pour la plus grande joie des enfants.

Qu'il nous soit permis de remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce bon moment avec les enfants ainsi que celles qui ont participé aux décorations du village. Un merci particulier à tous les enfants (et leurs parents) qui ont préparé les paquets cadeaux déposés en Mairie.

Nous accueillerons avec plaisir, plus de bénévoles l'an prochain.

La Commission Périscolaire



Numérotation des habitations et dénomination des voies.

La société "Rochetaillée" a livré les numéros et les plaques de rues manquantes vers la fin décembre. Courant janvier, les plaques des numéros d'habitation seront distribuées aux Sigoyards afin que ceux-ci puissent les fixer :

- Au-dessus des portes d'entrée pour les maisons du village ou les immeubles.
- Sur les portails en limite de propriété.
- Sur la boîte aux lettres.

Nous rappelons que la Mairie avec l'appui des services de la Préfecture, doit désormais numéroté chaque habitation de Sigoyer (délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020).

Suite à la dénomination des voies publiques, dans le cadre de son **pouvoir de police**, (art. L.2213-28 du CGCT) le **Maire** rend obligatoire **la numérotation des habitations** dans les communes de moins de 2 000 habitants. Le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 impose la notification du numérotage des habitations.

Les plaques vous seront fournies gratuitement. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de fixer les plaques, feront appel à la Mairie qui chargera les employés communaux de les poser.

Une lettre d'information aux habitants, ainsi qu'une attestation de modification d'adresse seront données en même temps que les numéros. Cette modification est à envoyer aux différents organismes publics ou privés.

Abri-bus.

Il a été mis en place au col du Villard, pour la rentrée scolaire de septembre 2020. C'est l'association "Les Environneurs", basée à Gap qui a réalisé cet ouvrage, et l'a posé sur des plots en béton.

Cet abri permet aux personnes empruntant le bus, d'attendre en toute sécurité, en se mettant à l'abri, dans de bonnes conditions. L'association d'insertion gapençaise "Les Environneurs" a reçu le prix "Innovation Environnement 2020" dans la filière bois.



Cheminement doux.

Il est prévu à l'entrée ouest du village entre la boulangerie et le torrent du Picenton. Cet automne, le parapet du pont au passage du Picenton a été sécurisé par le Département (voir photo page suivante). Celui-ci doit fournir, début de l'année 2021 à la commune, un cahier des charges pour choisir un Bureau d'Etudes, qui sera chargé d'étudier les différentes possibilités d'aménagement de ce cheminement, afin de sécuriser la circulation piétonne.

COMMUNIQUER...

Chicane route des Rois.

L'automne dernier, une chicane a été mise en place, avant les "Ecuries de Céuze", par l'entreprise "Chevalier", afin de sécuriser la sortie du hameau "Biscan" sur le chemin des Boirons. Cette chicane a été mise en place pour éviter des accidents dus à une vitesse excessive des véhicules et des vélos. En effet nous rappelons que l'étroitesse de la voie a mis en évidence une limitation de la vitesse à 50 km/heure. D'autre part, cette voie est réservée aux riverains. Après la fin des travaux, une signalétique adéquate sera mise en place pour encore mieux aborder la chicane.



Parapet du Pont du Picenton



Chicane sur la route des Rois en cours de travaux

Limitation de vitesse au Villard.

Très peu de personnes respectent la limitation à 50 km/heure sur cette route départementale dans la traversée du hameau du Villard. Plusieurs accidents ont eu lieu ces derniers mois. La commune a demandé à plusieurs reprises l'intervention de la Gendarmerie de La Saulce pour procéder à des contrôles.

Equipements d'hiver obligatoires l'année prochaine.

Le décret n° 2020-1264 paru au Journal Officiel le 18 octobre 2020, oblige à chausser son véhicule de dispositifs "anti-dérapant" (pneus neige, pneus d'hiver ou chaînes), à compter du 1^{er} novembre 2021, dans 48 départements en France. Les Hautes-Alpes situées en zone montagneuse sont bien sûr concernées.

Rappel Déneigement.

L'obligation d'entretien incombant à la Commune s'exerce sur l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation publique, partie intégrante du domaine public ou du domaine privé, y compris les chemins ruraux non classés en voie communales. En revanche, aucune obligation légale ne contraint le Maire à intervenir sur les chemins privés.

Sur une voie (même publique) desservant une propriété, ne permettant pas, en l'absence d'aire de manœuvre, le retournement pour le chasse-neige de la commune, le Maire peut compte-tenu des caractéristiques dudit chemin et quel que



soit son statut juridique, décider de ne pas en assurer le déneigement.

COMMUNIQUER...

De même le stationnement en bordure de voie rurale ou communale pouvant gêner le passage d'engins est interdit ; la responsabilité de la commune ne pouvant être engagée en cas d'accrochage par les engins de déneigement de véhicules stationnés sur l'emprise des voies publiques.

En cas de chute de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant au maximum.

Nous rappelons toutefois que la commune procède au déneigement sur l'ensemble des voies communales ouvertes ainsi que sur les chemins privés. A ce propos, pour que les employés puissent intervenir sur ces dits chemins, les propriétaires doivent baliser tout ce qui peut être accroché par le chasse-neige. Ils doivent également procéder à l'élagage des arbres et des haies qui gênent le passage des engins.

Suite à l'obligation, à partir de l'hiver prochain, de mettre des pneus neige, le Conseil Municipal a décidé que le déneigement des voies ne sera pas automatique en dessous de 10 cm d'épaisseur de neige, suivant les secteurs, comme dans la majorité des communes qui nous environnent. Toutefois, les chemins, concernant les aînés qui ont besoin de passage régulier pour des médecins ou des personnels soignants et les secours, seront déneigés en priorité.

Merci de veiller à ces instructions lors des prochaines chutes de neige.

Encombrants.

Depuis que le tri et les ordures ménagères, sous la responsabilité de la Mairie, désormais gérés par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, nous avons constaté une diminution des dépôts sauvages. Les citoyens Sigoyards ont fait preuve de plus de responsabilités pour améliorer notre environnement. Malheureusement, nous constatons encore quelques incivilités passagères. Rappelons que la déchetterie de Tallard reste ouverte aux particuliers pour éliminer les encombrants et les détritiques ne pouvant être déposés sur les lieux de collecte.



Déchetterie des Piles à Tallard

Un ramassage mensuel et gratuit est organisé le dernier mercredi de chaque mois. Il suffit d'appeler le 04 92 54 27 29 une semaine avant.

COMMUNIQUER...

Curage des buses et têtes de sécurité pour rejet de l'eau dans les fossés.

Les lotissements et les particuliers, qui possèdent à l'entrée de leurs propriétés des buses pour l'écoulement des eaux pluviales doivent nettoyer régulièrement celles-ci ainsi que les têtes de sécurité, afin d'éviter les débordements des fossés provoquant des inondations sur les voies communales et départementales lors de fortes pluies. Le curage des fossés est assuré par le département sur les voies départementales et par la commune pour les voies communales.



Élagage des haies, empiètement sur les voies. (Rappel)

Suite aux récentes chutes de neige, de nombreux arbres et arbustes déracinés ou couchés, ont entravé la circulation. *"La réglementation de l'élagage vise à prévenir les risques liés aux autres"*.

- Chute d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de circulation.
- Manque de visibilité sur le réseau routier ou pour le voisinage.
- Dysfonctionnement des infrastructures (lignes aériennes téléphoniques ou électriques).

"Suivant la loi N° 1804-01-31 article 673, les propriétaires de haies ou d'arbres donnant sur l'espace public, sont tenus de procéder à leur élagage".

Pour la sécurité de nos agents communaux, les haies et les arbres donnant sur les axes de

circulation doivent être régulièrement entretenus par leurs propriétaires.



De nombreuses lignes téléphoniques ont été endommagées courant décembre (les Guérins, les Rois) par des chutes d'arbres. Ces incidents provoquent de graves dommages.

COMMUNIQUER...

Les propriétaires doivent impérativement procéder au dégagement des lignes aériennes.

Au terme de l'article L2212-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) :

"Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le Maire devait faire

procéder à l'exécution forcée de travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité de passage, les frais afférents à ces opérations seraient mis à la charge des propriétaires négligents".

Le **Département des Hautes Alpes** nous a fait part d'un courrier adressé à un habitant de Sigoyer à Saint-Laurent. Il est rappelé dans cette lettre toutes les procédures que les propriétaires doivent effectuer.

Conformément à l'article R116 2 du Code de la Voirie Routière, il est rappelé que :

- Les haies implantées à moins de 2 mètres de la limite de propriété ne doivent pas excéder 2 mètres en hauteur.
- Les plantations de plus de 2 mètres de hauteur, doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite de propriété.
- Tous les arbres, branches ou racines doivent être coupés à l'aplomb du domaine public.

Aménagement Place de l'Église.

En raison de l'aménagement, au printemps, de la place du village, la circulation et le stationnement seront réglementés à partir de février 2021.



Pour la sécurité des riverains fréquentant la place de l'église, et surtout celle des enfants fréquentant l'école, le stationnement et la circulation seront interdits. Le stationnement pour les parents menant leurs enfants à l'école se fera sur le parking de la boulangerie et celui du calvaire (fontaine à côté de la ferme Garcin). Il en sera de même pour les riverains de la place qui ne possèdent pas de garage pour rentrer leur voiture.

COMMUNIQUER...

Sur la place proprement dite, des places de stationnement seront réservées en priorité pour la Poste et le personnel de Mairie. Un passage sera organisé pour les riverains possédant des garages.



La place sera scindée en deux parties : celle goudronnée, réduite aux stationnements et celle transformée en espace vert avec jardin d'agrément.

Une boîte à idées sera mise à disposition en Mairie, dès la parution du Bulletin Municipal, afin que les Sigoyards puissent donner leurs idées quant à l'aménagement du terre-plein au niveau de l'église et de la bibliothèque.

La Commission Sécurité

Rénovation des panneaux d'affichage.

A l'initiative de deux conseillères municipales et de deux bénévoles d'associations, Françoise et Bernard, les panneaux d'information par affichage ont été changés et rénovés courant novembre 2020.

Un nouveau panneau a été posé à la boulangerie, ce qui porte au nombre de cinq les emplacements d'information mis à disposition des associations ou des particuliers.



Boulangerie



Chemin du Besson

COMMUNIQUER...

Les supports de ces panneaux seront lasurés aux beaux jours.

Il est toutefois rappelé qu'aucune agrafe ne doit être utilisée. Seules les punaises sont acceptées, ceci afin de protéger le liège collé. Les éléments

agrafés seront systématiquement décrochés. Merci de respecter ces consignes.

Brigitte Devaux et Jocelyne Bouché
Conseillères Municipales



Place de l'Église



Passerelle des Murets



Salle des 2 Céuze

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Les "Manque pas d'air"

Que de déceptions pour nos associations et notre chorale en particulier !...

Au mois d'août nous avons pu nous rencontrer pour un stage d'une journée entière le matin sous le hangar de Francis Paul, et l'après-midi dans le jardin d'Isabelle et Éric. Qu'ils en soient remerciés. En effet, c'était la seule solution en extérieur pour nous retrouver et faire ce qui pour nous est primordial : chanter.

Par la suite à la rentrée, nous nous sommes retrouvés 2 fois en septembre et octobre avec le grand groupe. Les petits groupes ont pu eux se

rencontrer 2 fois également durant la même période, ensuite plus rien.

Nous espérons qu'après les fêtes, nous pourrions à nouveau nous retrouver. La dynamique créée avec l'arrivée du nouveau chef de chœur, Marc Koulisher, a été stoppée net. Mais nous sommes confiants et dès la reprise, nous nous retrouverons aussi nombreux qu'à la rentrée.

En attendant des périodes plus propices à la culture, nous vous souhaitons à toutes et tous malgré les difficultés, de bonnes fêtes de fin d'année. Portez-vous bien et que 2021 nous rassemble à nouveau.



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Cou Double

Des nouveautés cette année pour l'association Cou Double :

ACTIVITES	ANIMATRICES	JOURS/HEURES	LIEUX	1er cours
Vinyassa Yoga	Viki VILLENEUVE	Lundi 9h à 10h15	Salle des Deux Céüze	7 septembre 2020
Dessin enfants	Nicole KALAZIC	Lundi 16h30 à 17h30	Salle des Deux Céüze	14 septembre
Dessin adultes	Nicole KALAZIC	Lundi 16h45 à 18h15	Salle des Deux Céüze	14 septembre
Pilates	Saran KABA	Mardi 9h à 10h	Salle des Deux Céüze	8 septembre
Gym Tonic	Isabelle TRAUTMANN	Mardi 18h30 à 19h45	Salle des Deux Céüze	8 septembre
Yoga enfant 4 à 6 ans	Cindy LOSTYS	Mercredi 16h à 16h30	Salle des Deux Céüze	4 novembre
Yoga enfant 6 à 13 ans	Cindy LOSTYS	Mercredi 16h45 à 17h45	Salle des Deux Céüze	4 novembre
Kundalini Yoga	Magalie CHASSEPORT	Mercredi 18h30 à 20h	Salle voûtée (sous la Mairie)	9 septembre
Gym douce énergétique	Eléonore RAGINEL	Jeudi 18h30 à 19h30	Salle des Deux Céüze	10 septembre
Vinyassa Yoga	Viki VILLENEUVE	Vendredi 18h30 à 19h45	Salle des Deux Céüze	11 septembre

Des activités plus nombreuses.

- Un changement de bureau, pour lequel une assemblée générale extraordinaire était prévue le 16 novembre et qui est remise à une date post confinement.
- Des cours de Yoga enfants devaient débuter début novembre, ils seront reprogrammés dès que possible.
- Un confinement qui nous a obligé à stopper notre élan. Des cours de rattrapage seront proposés pendant les vacances de février et de printemps.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Coût des activités

ACTIVITES	ADHESION COU DOUBLE	LICENCE	COÛT ACTIVITE
Vinyassa Yoga	6 €	/	Séance d'essai = 5 € 10 séances = 80 € 1 année = 240 €
Dessin enfants	6 €	/	170 €
Dessin adultes	6 €	/	200 €
Pilates	6 €	20,40 €	60 €
Gym Tonic	6 €	20,40 €	40 €
Yoga enfant 4 à 6 ans	6 €		Carte 4 cours 30 mn = 25 € Carte 10 cours 30mn = 80 €
Yoga enfant 6 à 13 ans	6 €		Carte 4 cours 1 h = 40 € Carte 10 cours 1 h = 80€
Kundalini Yoga	6 € Cou Double + 6 € Yoga Uma	/	Séance d'essai = 5 € 10 séances = 80 € 1 année = 240 €
Gym douce énergétique	6 €	20,40 €	60 €
Vinyassa Yoga	6 €	/	Séance d'essai = 5 € 10 séances = 80 € 1 année = 240 €



Bonnes fêtes de fin d'année

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Les "4 sans cou"

Sacré Covid qui depuis le printemps dernier a (presque) plongé le monde du spectacle dans un sommeil digne de la Belle au Bois Dormant, sauf que le Prince Charmant se fait beaucoup désirer.

Las, Les Quatre sans Cou n'ont pu vous proposer qu'un concert en septembre : **le duo de Jazz AMMA**, une superbe voix magnifiquement accompagnée au piano.

Nous avons d'ores et déjà prévu en janvier de vous faire partager l'univers swing (mais pas que) du trio des **Mell's** avec leurs chansons étonnantes et détonantes pleines de fraîcheur et de drôlerie.



The poster features a photograph of two women performing on stage. One woman has long, wavy red hair and is wearing glasses, while the other has dark, curly hair and is singing into a microphone. The background is dark with stage lighting.

Hauts-Alpes
le département
Sigoyer

Les 4 sans cou frappent encore !
@AssociationLes4SansCou

SOIREE JAZZ

Groupe AMMA
Camille Mandineau : chant
Marine Garcia : piano

SIGOYER
LE 26.09.20

SALLE DES 2 CÉÜZE | 20H30
Ouverture de la salle à 20h
Entrée 8€

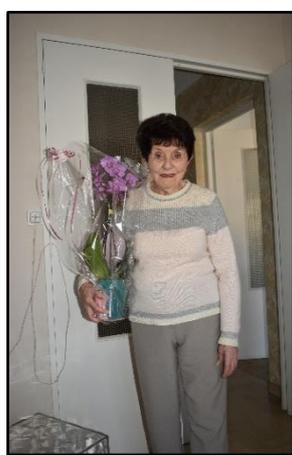
Port du masque obligatoire pour tout déplacement
Limité à 40 places | Réservation obligatoire au 06 19 02 29 01

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

"Amitiés et loisirs"

Le Club des Aînés du village "Association Amitiés et Loisirs" n'a pu réouvrir ses portes après les vacances d'été.

Avec le confinement, toutes les activités initialement prévues au dernier trimestre ont dû être annulées. Repas des pieds-paquets et anniversaires chez Claude Muret, La chèvre à Ancelle et le repas de Noël. Le voyage, prévu fin juillet dans le Var à Saint-Julien le Montagnier chez un sculpteur de marrons et une sortie au Casino de



Gréoux-les-Bains, ont dû également être reportés. Cependant pour égayer cette année si "particulière", l'Association a décidé d'offrir, comme d'habitude un coffret de vin, à Rambaud Louis qui a fêté ses 90 ans, ainsi qu'à Messieurs Baille Georges et Arthaud Gilbert pour fêter leurs 80 printemps.

Une composition florale a été offerte à Mme Leautier Josette qui a soufflé cette année ses 90 bougies, ainsi qu'à Mmes Marius-Edmond Ginette et Bourricard Monique pour leurs 80 ans.



Amitiés et Loisirs tient à remercier MM. Jean-François Martin et Nicolas Para qui ont fait don d'un chamois pour le repas des anniversaires. Celui-ci est bien conservé à l'Hôtel Muret et sera cuisiné lorsque les conditions sanitaires permettront la réouverture du restaurant.

L'année 2020 a été pour le Club une année triste : l'association a perdu beaucoup d'amis. Raymond Para-Aubert, Jacques Octave, Marie-Louise Nal, Yvette Flaud, Mauricette Garcin, Marcelle Rambaud, Irénée Garcin, Marie-Thérèse Pellet et Antoinette Para-Aubert nous ont quittés cette année.

Notre association compte à ce jour 57 adhérents seulement. Nous espérons que nos aînés seront remplacés par les générations suivantes pour que notre "Club des aînés" perdure.

Il a été décidé, avec le Président Jean-Paul Favier et la Vice-Présidente Henriette Signoret,

d'offrir pour les fêtes de fin d'année un paquet de papillotes à chaque famille d'adhérents. Cette distribution a eu lieu quelques jours avant Noël, et a été effectuée par Mmes Evelyne Grégoire et Jocelyne Bouché, toutes les deux membres du Bureau.

L'Assemblée Générale de l'association est prévue le jeudi 28 janvier 2021 à 14h00 Salle des 2 Céüze si la situation le permet. Espérons que la Covid n'entravera pas cette nouvelle année.

Le Club fait encore appel aux bénévoles. Il nous manque une secrétaire et c'est Mme Béatrice Favier qui a assuré l'intérim cette année. Le Bureau la remercie vivement pour le travail accompli.

**Bonnes fêtes de fin d'année.
Belle année 2021**

Bonne santé à toutes et tous.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Oyez Sigoyer

La bande des quatre a mis en route "Oyez Sigoyer" il y a presque un an pour que les habitants de Sigoyer puissent s'échanger, à partir de leur boîte mail, des services et des informations non commerciales et non politiques.

Ce groupe comprend aujourd'hui 118 membres qui se sont échangés 368 informations aussi fondamentales que : recherche cocotte-minute, matelas, vélo électrique, donne livres, barre de douche, prunes, cerises, pommes, poires, plants et ces échanges ont été essentiels en temps de confinement ou non et pour faciliter le réemploi de tout et le reste (en complément du cabadon).

Cela a aussi été l'occasion que des voisins se regroupent pour faire traverser la route aux crapauds de Pelleautier et créer un jardin partagé, que les couturières s'organisent quand il était

question de fabriquer des masques, que certaines s'approvisionnent en matériaux divers pour fabriquer une machine à laver à pédales (on attend son inauguration !).

Les producteurs locaux ont pu nous informer de leurs actualités : la boulangerie, le bio jardin, la nouvelle fromagerie de Céüze.

Et pour l'année qui vient, que souhaiter à ce groupe : qu'il continue à grandir et soit un moyen de créer du lien entre nous, que nous puissions nous rencontrer dans un vrai endroit et sans masque et que l'éventail des services proposés continue à croître (covoiturage, etc...).

Bonne année.

La bande des quatre
Corinne, Isabelle, Françoise, Valérie.



UN NOUVEL OUTIL

POUR FAIRE CIRCULER L'INFORMATION À SIGOYER

Faites jouer le bouche à oreille avec «OyezSigoyer»

Quelques habitants du village (Corinne Modanese, Isabelle Guigues, Françoise Dubois, Valérie Chihigain) ont créé ce groupe «Oyez Sigoyer».

L'objectif: former une liste de diffusion d'informations pratiques et de services sur la commune de Sigoyer (par ex.: J'ai besoin d'une poussette pour les vacances, j'ai besoin d'un covoiturage sur Gap pour mon fils...).

Elle n'est ni commerciale ni politique ET totalement gratuite.

Comment ça marche? Après vous être inscrit, vous envoyez un mail à l'adresse du groupe, ce mail sera automatiquement transmis à tous les membres du groupe.

Pour vous inscrire: envoyez vos NOMS, Prénoms et adresse mail à : oyezinscription@gmail.com, cette adresse ne sert qu'à l'inscription. Pour faire passer vos messages au groupe: voici l'adresse: oyezsigoyer@googlegroups.com.

Tout ceci est gratuit. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

À DIFFUSER SANS MODÉRATION!

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Foyer d'Animations

Comme de nombreuses associations proposant des animations, le Foyer n'a pas pu organiser les rencontres prévues avec les habitants de Sigoyer.

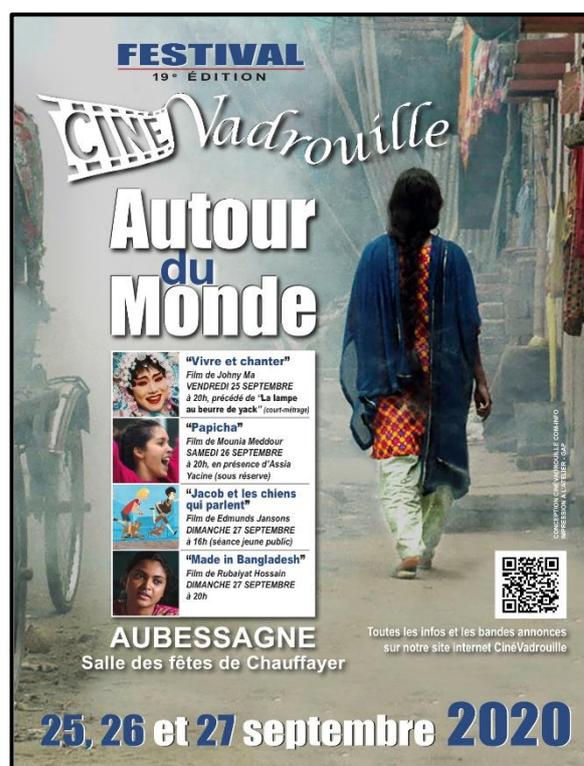
Pas de "Fête de la Saint-Jean", pas de rencontres "Inter-Village" et annulation du "Beaujolais Nouveau".

Nous avons simplement pu vous présenter un film à la rentrée d'octobre juste avant le second confinement. Nous avons été surpris et très contents de voir nos amateurs de cinéma venir en nombre malgré les contraintes sanitaires. 38 personnes ont pu trouver du réconfort et des sourires en regardant "Belle Fille" avec Miou Miou et Alexandra Lamy.



L'association Ciné-Vadrouille a pu également rattraper son festival avec 3 journées seulement pour son "Ciné Vadrouille autour du Monde".

3 films ont pu être présentés : "Vivre et Chanter" le vendredi 25 septembre, "Papicha" le samedi 26 septembre et "Made in Bangladesh" le dimanche 27 septembre. C'est dans une seule salle hélas, à Aubessagne-Chauffayer, que les séances ont pu être organisées avec un protocole sanitaire strict et des mesures respectées à la lettre par les organisateurs.



Les spectateurs ont répondu présents et ont réconforté notre association qui avait mis toute son énergie habituelle pour organiser ce festival. Par contre notre Assemblée Générale n'a pas pu s'organiser, les membres du bureau mettent tout en œuvre pour que les tournées puissent reprendre dans les meilleures conditions dès que les autorisations nous parviendront.

En attendant de nous rencontrer à nouveau, nous vous souhaitons une belle nouvelle année.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

"A.S.P.S." Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

2020 : on s'en souviendra !

Nous avons bien commencé l'année. 2020 aurait dû voir la naissance d'une exposition relatant la traversée de notre village, ainsi que le 20^{ème} anniversaire de l'installation de la nouvelle cloche. Beaucoup de documents (photographies et textes inédits) étaient réunis... Il fallait encore se mettre d'accord sur la présentation, l'ordre dans les panneaux, le choix des photos...



La nouvelle cloche avant son installation

Et puis, comme dans un mauvais rêve, un sale petit virus microscopique est venu mettre la pagaille dans nos libertés, dans notre économie, dans nos relations...

Par mesure de précaution, nous avons donc arrêté nos réunions... et depuis nous n'avons pas repris nos échanges.

Entre temps, un deuxième confinement est arrivé et comme notre association est surtout composée de "VIEUX" nous n'avons pas voulu contaminer les participants ni se faire contaminer.

Pour autant, l'association a continué à vivoter et à répondre - quand c'était possible - aux sollicitations diverses.

La croix de Philogène a été enlevée par les employés communaux. En effet, des insectes xylophages avaient élu domicile dans le bois se trouvant à la base de la croix. Cette dernière menaçait de tomber sur le chemin départemental, il était donc urgent de l'enlever. A la prochaine réunion, nous prendrons les idées de chacun pour qu'à nouveau, une nouvelle croix soit érigée. Bien entendu, nous serons à l'écoute de toutes les propositions.

Nous avons discuté, parfois longuement, avec les promeneurs qui voulaient se rendre sur Ceüzette ou à Céas. Il fallait alors raconter le parachutage des armes, leur acheminement jusqu'au chemin départemental et enfin terminer en relatant la cérémonie à laquelle ont participé les pilotes anglais, cérémonie chapeautée par la mairie.

Nous avons rencontré deux personnes faisant partie de l'association "Idées de demain" qui voulait des renseignements sur Ceüze. Une réflexion sur "Ceüze demain" semble être en cours. Nous attendons de voir...

Nous avons eu l'occasion de récupérer quelques vues d'avion sur Ceüzette, le Baudon et bien sûr Vière. Nous les présenterons à une prochaine réunion.

L'assemblée générale qui devait avoir lieu en janvier est donc reportée à une date ultérieure. Des convocations seront alors envoyées aux adhérents.

Voilà notre mise en sommeil se continue mais nous espérons que notre vie d'avant revienne le plus vite possible pour qu'enfin toutes les personnes retrouvent un peu de notre tissu social qui nous manque tant.

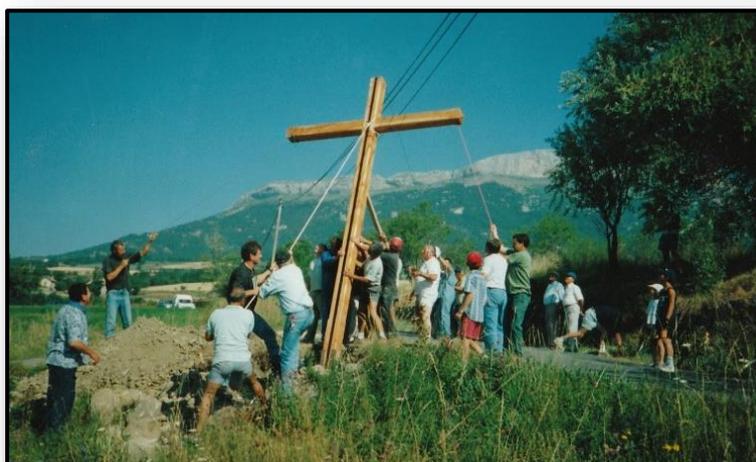
LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Prenons notre mal en patience pour que nos confinements successifs n'aient pas servi à rien.

Je souhaite à chacune et à chacun des fêtes de fin d'année dans le cocon familial en prenant soin de vous mais aussi en ayant une pensée ou une aide envers ceux qui ont du mal à vivre.

Joyeux Noël et bonne année à tous.

Jean MAËRO, *Président*



Club Informatique Sigoyer

Le club informatique de Sigoyer a repris ses activités, tous les lundis de 18h00 à 20h00, dans la salle informatique au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.

L'accès est libre et gratuit, sous condition de porter un masque, qu'elles que soient ses connaissances en informatique.

Renseignements auprès de Vincent Fernandez

Tél : 06 85 94 19 09 club.intersigo@gmail.com



LA VIE ÉCONOMIQUE...



LA CHÈVRERIE DE CÉÛSE CHANGE DE PROPRIÉTAIRE !

Bonjour amis Sigoyards !

Arrivés fin août 2020, nous avons repris l'exploitation agricole à la mi-septembre. Nous sommes nouveaux haut-alpins et nous avons eu un énorme coup de cœur pour Céüse et Sigoyer.

Certains d'entre vous ont déjà pu goûter nos fromages, en vente au magasin de la ferme : petits et grands Céūsions, Pyramides, Bûches, Briques, Apérobics, il y en a pour tous les goûts !



Les 14 chèvres restantes ont été rejointes fin novembre par 21 nouvelles biquettes. Depuis début décembre mesdames sont en congés maternité, les naissances sont prévues pour février-mars. C'est à ce moment-là que nous vous proposerons à nouveau nos fromages, avec de nouveaux produits : tomme de chèvre, yaourts, faisselles et brousse. Vous trouverez également au magasin des produits locaux (miels, jus de fruits, vins, bières, etc...). Un peu plus tard dans l'année, nous produirons des confitures (groseille, cassis, mûre) et de la charcuterie.



Entre-temps, vous pouvez rendre visite aux chèvres. Contactez-nous et nous vous accueillerons avec plaisir.

A deux pas du Col des Guérins, la Chèvrerie de Céüse c'est également trois gîtes pouvant recevoir jusqu'à 23 personnes (un gîte de groupe de 13 places, deux gîtes de 6 et 4 places). N'hésitez pas à en parler autour de vous, les locations sont ouvertes toute l'année.

Merci à tous pour votre accueil chaleureux. Nous espérons vous revoir très vite à la Chèvrerie !



Stéphanie, Nicolas et Eloane Chabert

Adresse : La Chèvrerie de Céüse, Les Guérins, 05130 Sigoyer

Mail : lachevriedeceuse@gmail.com - Web : <http://www.lachevriedeceuse.fr>

Téléphones : 06 18 33 92 85 (Nicolas) - 06 71 99 19 51 (Stéphanie)

📷📘 Suivez-nous sur Instagram et Facebook : @lachevriedeceuse

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Je vous parle d'un temps...

Que les moins de septante ans ne peuvent pas connaître...

Le village de Sigoyer, en ce temps-là, du pont jusqu'au chemin des Bessouns, comptait 4 cafés, 3 épiceries, 4 terrains de boules, 2 maréchaux-ferrants forgerons, une école à deux classes, avec Mme Reynaud pour les filles et M. Reynaud pour les garçons, un presbytère avec le curé et sa servante, une boulangerie, 2 fontaines mais un seul lavoir, et n'avait pas encore l'eau potable dans chaque maison. 3 cars pour Gap le samedi jour de marché, un seul quotidien pour les lycéens essentiellement, et un bureau des P.T.T. ouvert 6 jours sur 7.

...pour saluer la naissance d'Oyez Sigoyer

Et la construction de quelques poulaillers.

Les distractions sont rares, ceux qui ne peuvent plus travailler passent le temps comme ils peuvent. On guette le passage du laitier, la tournée des facteurs, les écoliers arrivant ou partant à pied, même ceux du Villars, de Saint-Laurent, de Lalepont ou des Guérins...



On lève les yeux vers la corniche de la **Grande Céuze** pour savoir l'heure, on devine le temps du lendemain à la rougeur des horizons ou à la direction du vent... On rentre dans la boutique de la mère Chesta pour acheter le tabac ou quelque autre chose... On voit avancer les saisons avec le contenu des charrettes ou des **lielles**, ces petits traineaux aux patins en bois...



VOUS AVEZ LA PAROLE...

On assiste au **ferrage des chevaux** ou aux **parties de boules dominicales**. On ne manque aucun enterrement, aucun serrement de mains à la porte du cimetière.



C'est le cas de Camille Escallier, qui avait eu l'emploi épisodique de fossoyeur. Il habitait aux Combets, un hameau disparu sous le village actuel sur un des bords du Pissenton. Sa maison s'appelait "la Camilla".

C'était le cas aussi pour Lartélon, descendant d'une famille Chardan, et qui vivait chichement aux Murets. Sa maison a été sauvegardée, mais son nom, mal écrit mal prononcé est devenu l'Artillon ! Et pour Joseph Mathieu, au Village, que l'on appelait "Fanfouet", allez savoir pourquoi ?

Et lorsque les premiers froids arrivent, que la bise ou la raboutine vous traversent les pantalons ou les vestes, quel plaisir de pouvoir "aller au four", comme on disait alors, se chauffer le dos ! Pascal RAMBAUD, le boulanger maître des lieux, les acceptait dans son fournil, avec son fils Pacalou et son voisin Dindin, (7 et 9 ans environ) la dalle du fournil était propice aux parties de billes ! Mais ils se sont souvenus de cette histoire racontée par notre Camille, elle m'a été transmise par la famille Rambaud, je me dois de la raconter :

"Hier, j'avais un bouton à ma chemise qui ne tenait que par un fil ; je m'installe dehors sur le vieux banc pour bien y voir, je pose le tout sur la pierre plate à côté de moi, j'enfile mon aiguille et voilà pas qu'une de mes gallines qui me tournent toujours autour depuis que je n'ai plus de djaoù et qui picorent sans arrêt, pique mon bouton et l'avale en tirant le cou ! La colère me prend, je l'agante et je la fourre dans une cage à lapins !

Eh bien, ce matin, je l'ai retrouvé mon bouton !"

Galline : poule

Lou djaoù : le coq

Michel ROBERT, fin 2020.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Manaé Dal Molin (11 ans), plus jeune lauréate du concours **“Si on lisait... à voix haute”**. Elle n'est qu'en sixième au collège de Tallard. Elle est la benjamine du concours national de lecture à voix haute, lancé par l'émission “La Grande Librairie” sur France 5. Ce soir durant la finale à 20h50 nous découvrirons Manaé Dal Molin, **une jeune Haut-Alpine de 11 ans**, qui rêve de devenir comédienne.

“Vous pouvez rappeler après le repas ? Nous sommes encore à table”.

Un coup de fil du journaliste n'impressionne pas Manaé, 11 ans. Il faut dire qu'elle a découvert les coulisses de la télévision vendredi dernier, lors de l'enregistrement de l'émission la Grande Librairie consacrée aux finalistes du concours national : “Si on lisait... à voix haute”.



Sélectionnée parmi 140 000 élèves.

La jeune élève du collège Marie-Marvin de Tallard a été sélectionnée parmi les 140 000 candidats qui ont participé à ce concours lancé à l'automne dernier.

Manaé est la plus jeune des douze finalistes (6 collégiens, 6 lycéens) qui seront présentés ce soir dans l'émission de France 5.

“C'était impressionnant Paris...” raconte-t-elle avec naturel. *“Quand tu regardes la télé, tu n'imagines pas tout ce qu'il y a autour, toute la précision, les gens, les spots. Le monsieur nous a dit qu'une cinquantaine de personnes travaillent pour l'émission. Moi je croyais qu'il n'y en avait que deux”.*

En maternelle et au CP j'avais de gros problèmes pour lire, au niveau de la vitesse... **Manaé 11 ans.**

Au départ, c'est la professeure de français Laurine Roux qui a entraîné ses élèves dans ce concours.

“Nous avons fait un mini concours, interne à la classe, de lecture à voix haute. Ce sont les élèves eux-mêmes qui ont choisi Manaé”.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

De cela, Manaé en tire une belle fierté. L'apprentissage de la lecture n'a pas été facile pour elle.

“En maternelle, j'avais de gros problèmes pour lire, au niveau de la vitesse... ça fait que mes phrases, on ne les comprenait pas”.

Rodolphe, son papa, confirme.

“Elle s'est appliquée, elle a cravaché, et a progressé, pour être à la hauteur en sixième. L'aventure du concours l'a aidée. Et nous sommes fiers d'elle”.

Trouver sa voie et sa voix.

Ce “Concours de lecture à voix haute” est arrivé à point nommé.

“Il m'a vachement permis de gagner en confiance”, poursuit Manaé. “Et de me remettre à la lecture car ça n'était plus du loisir pour moi. Et ça m'a redonné le goût de lire”.

La jeune habitante de Sigoyer nourrit, depuis des années, le désir de devenir comédienne. Elle fait déjà du théâtre.

“Elle a des capacités artistiques”, ajoute son père. “Elle aime la musique, le cirque”. Lire à voix haute est tout un art. Lorsqu'elle l'exerce, l'enfant malgré son jeune âge, arrive à décrire ce qu'elle ressent.

“Lire à voix haute, ça permet de faire passer des émotions, ce qui ne se passe pas à voix basse. J'ai l'impression que mon corps participe beaucoup”.

Manaé n'a pas eu besoin de prendre des cours. Sa seule volonté et sa motivation ont suffi. Elle a sans doute déjà trouvé sa voie ou sa voix. Les deux sont associées.

Tristesse et joie.

Les candidats à la lecture à voix haute doivent lire un texte d'une durée inférieure à 2 minutes.

Pour la finale, avec son professeur de français, Manaé a choisi un texte de “Tristesse et joie dans la vie des girafes”, de l'auteur portugais Tiago Rodrigues.

“Cela lui correspond bien”, raconte Laurine Roux, son enseignante. “J'aurais tendance à dire qu'elle est forte dans l'humour grave, le doux amer. Elle a cette fraîcheur-là. Elle dit ses textes avec un ton d'enfant très spontané, mais qui a tout compris, c'est d'autant plus percutant”.

Pour la finale, Manaé a dû exceller dans ce texte parlant à la fois de tristesse et de joie. *“Il y a chez Manaé quelque chose d'assez doux mais avec de la force, de très solaire et en même temps de mélancolique”.*

Souhaitons à la benjamine du concours toute sa chance ce mercredi 26 août dans la finale très attendue présentée par François Busnel sur France 5 à 20h50.

Manaé a réussi cette performance d'être la benjamine d'un concours qui après une épreuve sur 140 000 enfants, lui a permis d'être parmi les 12 finalistes qui ont eu le privilège d'être primés sur la scène de France 5 dans la Grande Librairie de François Busnel.

Extraits sur Internet rubrique : **Si on lisait... à voix haute.**

Bravo et merci à elle qui a su mettre les Hautes-Alpes et Sigoyer à l'honneur.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

1, 2 3, Codons...

Tous les mardis depuis quelques semaines, Serge, un enseignant spécialisé en informatique vient à l'école pour nous apprendre la programmation sur Scratch. Scratch est un logiciel qui sert à programmer des personnages, des objets dans différents tableaux (ce sont des fonds).

Nous avons d'abord imaginé puis créé une histoire avec un personnage. Il fallait que l'histoire ait du sens.



Sur Scratch junior, pour faire bouger les personnages on utilise des flèches, et d'autres icônes pour d'autres actions. On peut utiliser des boucles pour répéter des actions et raccourcir le programme.

A partir de maintenant nous allons créer des programmes pour faire de la géométrie sur Scratch.

Abel et Timothé

A vos Masques !

Le 26 novembre, une dame du CODES est venue pour nous parler du port du masque. Elle nous a proposé des images pour prendre notre météo intérieure. Chacun, à son tour, a dit ce qu'il ressentait. Elle nous a posé des questions pour savoir comment nous réagissons par rapport au coronavirus et nous avons réfléchi aux points positifs et aux points négatifs. Nous les avons écrits dans un tableau.



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

Les points négatifs	Les points positifs
On est privé des grands-parents On est privé des activités La buée sur les lunettes On ne voit pas les expressions du visage On a du mal à respirer Certains saignent du nez ou ont mal à la tête	Protéger notre famille et nos amis On peut se voir à l'école On peut travailler à l'école (on n'aime pas travailler à la maison)

Nous avons pensé à ce qu'on peut faire pour mieux supporter le masque : on peut choisir un autre tissu moins épais, régler les lanières au niveau des oreilles et aussi demander à respirer sans le masque à l'extérieur, éloigné des autres, quand on a mal à la tête.

A la fin, on s'est dit qu'il fallait tous continuer à faire un effort, qu'il y avait moins de malades aux urgences et qu'avec un vaccin on pourrait peut-être bientôt reprendre une vie normale.

Esteban et Jade

Tous en scène à l'école !

Nous avons commencé notre projet théâtre le jeudi 19 novembre avec Jacques, un comédien professionnel.

Nous avons d'abord fait un exercice appelé « La pâte à modeler » qui consiste à donner à son camarade une attitude choisie. A plusieurs, on crée un tableau.

Ensuite, nous avons joué au « WIZWAZ » : en cercle, quand nous envoyons un geste à la personne à droite on dit wiz et à gauche on dit waz. Il faut être très concentré.

Il y a aussi le jeu du Samouraï, on reçoit des gestes et des paroles et on les renvoie aux autres avec une voix forte et de l'intention !

Un autre jeu consiste à créer une histoire à deux, dos à dos en improvisant. Nous commençons une histoire et quand on entend taper des mains, celui qui est face au public se tourne dos au public et le 2^e qui se trouve face au public continue l'histoire.

Nous adorons vraiment le théâtre ! Nous allons créer entièrement un spectacle que vous pourrez venir voir, nous l'espérons, en fin d'année.

Cloé et Louison

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

Notre projet théâtre

Tous les jeudis, nous participons à des activités de théâtre avec Jacques qui est comédien et metteur en scène. Notre gros projet cette année est de préparer un spectacle que nous allons créer de A à Z.

En début de séance, nous nous échauffons et faisons des exercices d'ancrage, des exercices pour être plus attentifs.

Une de nos activités préférées est le jeu du sculpteur. Nous sommes par 2 et le premier sculpte un copain comme s'il était en « pâte à modeler ». Toutes les pâtes à modeler assemblées sur le même thème forment un tableau : pique-nique, escalade, campagne...

Nous choisissons des poésies que nous disons à plusieurs (chacun un vers) en nous déplaçant.

Loris : « Dans le jeu du sculpteur, j'aime être pâte à modeler parce que j'aime le suspense et découvrir en quoi va me transformer le (la) camarade ».

Mailys : « J'aime le jeu du dos à dos pour continuer l'histoire commencée par l'autre, c'est excitant d'inventer très vite ».

L'Arctique et le réchauffement climatique

Le jeudi 3 décembre, nous avons participé à une visioconférence avec un chercheur qui est en expédition sur une goélette qui s'appelle TARA.



Il nous a beaucoup parlé de l'Arctique et de l'Antarctique. Nous lui avons posé des questions. Il nous a expliqué que le réchauffement climatique est dû à un gaz spécial (le CO₂) qu'on appelle « gaz à effet de serre ». Ce gaz empêche une partie des rayons du soleil de repartir en dehors de l'atmosphère.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

Il nous a expliqué que depuis 1950, la banquise a fondu de moitié.

Le réchauffement de la planète a fait monter la température de 3°C au pôle Nord et sur l'ensemble de la Terre, elle a augmenté de 1,5°C. Cette hausse des températures pourrait faire disparaître plein d'espèces animales et végétales.



Du coup, certaines îles de basse altitude se font engloutir par l'eau. Le réchauffement entraîne aussi la fonte des glaciers : par exemple, tes grands-parents marchaient 15 mn et ils étaient sur la mer de glace (à Chamonix) et maintenant ils doivent marcher quelques kilomètres.

Arthur et Mathurin

Les petits jardiniers

Dans notre jardin à côté de l'école, à l'automne, il y a beaucoup de choses à faire. Nous y avons travaillé trois après-midis.



Thaïs : « D'abord, j'ai désherbé et enlevé toutes les plantes indésirables : des clématites, des chardons, des pissenlits...

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

Ensuite, avec Jade, Loris, Esteban et Yann, j'ai déterré les framboisiers qui avaient envahi le bac du goût. Nous les avons replantés en pleine terre en face de l'entrée du jardin. Puis, j'ai planté deux bulbes de lys blanc dans le bac de l'odorat parce que la fleur de lys sent très bon. »

Lorenzo : « Avec Mathurin et Arthur, j'ai déterré des oignons sauvages. Avec Loris, nous avons taillé l'euchère puis nous avons planté des tulipes multicolores, blanches, des lys blancs et du lilas d'Espagne. Ensuite, nous avons creusé dans la terre puis nous avons trouvé des pierres précieuses. Nous avons aussi enlevé les herbes indésirables que nous avons mises au compost et les morceaux de plastique que nous avons jeté à la poubelle ».

Lorenzo et Thais

Le rallye des lecteurs

Le rallye lecture est une activité d'école où on lit des livres. Chaque livre a une couleur qui correspond à la difficulté. Du plus facile au plus difficile : blanc, jaune, orange, rose, vert, bleu, violet, marron et noir. D'abord, nous lisons un livre puis nous répondons à un quiz en ligne sur une tablette. Chaque quiz a 5 questions. Le quiz est validé si on a réussi 4 ou 5 questions.

Si on a validé 3 ou 4 livres, on obtient une ceinture qui correspond à la couleur du livre, c'est un autocollant.

Pour nous, le moment du rallye, c'est un moment calme, de détente.

Mael : « J'ai réussi les ceintures rose et vert foncé ».

Yann : « Ce que j'aime c'est de choisir mon livre et de pouvoir ne pas le lire en entier s'il ne me plaît pas ».

Yann et Mael



Naissance

- FONTIN Rose née le 18 septembre 2020
-

Décès

- ESCALIER Denise décédée le 16 juin 2020
- OCTAVE Jacques décédé le 11 août 2020
- TOURRES Jeanne décédée le 5 septembre 2020
- NAL Marie-Louise décédée le 28 septembre 2020
- GARCIN Irénée décédée le 30 septembre 2020
- DUPLAND Alain décédé le 23 novembre 2020
- GARCIN Mauricette décédée le 26 novembre 2020
- RAMBAUD Marcelle décédée le 13 décembre 2020
- PARA-AUBERT Antoinette décédée le 23 décembre 2020

